

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2014

Publication : 17/10/2014

Pour le Président du Conseil Général et  
par délégation, M. Ludovic LIONS Chef  
du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP-2014-9-12-1

Séance du vendredi 10 octobre 2014

### DEPLACEMENT AU JAPON D'UNE DELEGATION DU CONSEIL GENERAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU les délibérations de la Commission Permanente du vendredi 10 octobre 2014

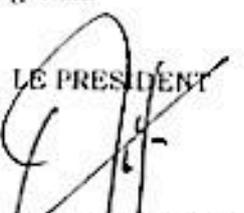
#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise la prise en charge :

- des frais réels de transport, d'hébergement et de restauration des membres de la délégation du Conseil Général du Haut-Rhin qui se rendront au Japon du 20 au 30 octobre 2014. Les crédits nécessaires seront prélevés sur les programmes J618, chapitre 65, fonction 021, nature 6532 pour les élus et programme J613, chapitre 11, fonction 0201, nature 6251, numéro 34987 pour l'agent départemental.

- des frais accessoires de réception à prélever sur le chapitre 011, fonction 021, nature 6232, programme 3276, service 029.

- Madame Odile BOCQUET-HUNOLD, Messieurs Charles BUTTNER, Daniel ADRIAN, Francis FLURY, Alain GRAPPE, Michel HABIG, Conseillers Généraux, et Monsieur Patrice DUPUY, fonctionnaire territorial, composeront cette délégation.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté